

# A.I.R.E.

**Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence**

affiliée au Basic Income European Network

---

LETTRE DE LIAISON N°24

PRINTEMPS 2000

---

## SOMMAIRE

- Les 35 heures. Et après?**  
*Yoland Bresson*
- Nouvelle d'Espagne**  
*Pierre Lavagne*
- L'Europe citoyenne en route**  
*Serge Dumartin*
- Un temps pour tout ou du temps partout**  
*Frère Sylvain*
- Vie de l'association**
  - ✓ Les lecteurs nous écrivent
  - ✓ Quelques nouvelles du BIEN,
  - ✓ Contribution à l'élaboration d'une charte des droits fondamentaux,
  - ✓ Rapport d'activité,
  - ✓ Appel aux lecteurs.

---

Secrétariat de l'A.I.R.E. : 33 avenue des Fauvettes - 91440 Bures-sur-Yvette

*Pensez à renouveler votre abonnement à la lettre de liaison : 200 F/an (4 numéros) par chèque à l'ordre de A.I.R.E.*

*L'abonnement est gratuit pour les membres de l'association à jour de leur cotisation.*

## Les 35 heures. Et après ?

*Yoland Bresson brosse ici une tendance inéluctable : le déclin progressif du contrat à durée indéterminée, au profit des contrats à durée déterminée de longue durée.*

Martine Aubry et sa Loi sur les 35 heures passeront, peut-être, dans l'histoire, comme le premier symbole de la sortie du salariat pour la société française. Mais les historiens d'alors, s'interrogeront pour comprendre pourquoi il aura fallu cette loi contraignante et complexe pour faire éclore si péniblement l'organisation nouvelle, que l'on appelle le *participat*.

La navigation médiane entre l'hostilité radicale du patronat et la pression critique des alliés de la gauche plurielle dont tire argument le gouvernement pour valider sa loi, ne sont que péripéties politiciennes. L'essentiel est ailleurs, occulté, par ignorance ou calcul.

La mutation que traversent nos économies, bouleverse fondamentalement la participation de l'homme dans le mode de production. Le salariat qui a imposé le CDI comme sa norme contractuelle, requérait un stock de main d'œuvre permanent à la disposition des machines. Le qualificatif «indéterminé» signifiait, pour le patron, sans fin, autre que le licenciement pour faute, incapacité ou rébellion du salarié, et pour ce dernier la sécurité d'une rémunération, même faible, garantie à vie. Mais le succès du salariat, sa capacité à produire en masse, supprimant la rareté matérielle, accompagné des progrès techniques ont rendu caduque cette relation contractuelle. Les exigences de la mondialisation, dans un environnement concurrentiel impitoyable, obligent toutes les entreprises à s'adapter rapidement et constamment aux impératifs d'une demande mouvante et capricieuse et pour cela à s'alléger, à travailler en flux tendus, à réduire le poids coûteux des stocks de toute nature, produits et travail. Le marché du travail n'est plus celui de la main d'œuvre mais celui des compétences, justes et momentanément requises par les nécessités de la concurrence. Il est devenu un marché du Capital Humain et la substitution de l'homme comme «capital» à l'homme comme «travailleur», a des implica-

tions considérables qui sont notre réalité aujourd'hui.

Ainsi le qualificatif «indéterminé» du CDI a déjà changé de sens. Il signifie maintenant «sans durée garantie». Le licenciement peut intervenir à tout moment sans que le salarié soit personnellement responsable. On pourra tenter d'élever toutes les lignes Maginot pour sauvegarder de tels emplois, elles seront contournées ou balayées par le mouvement. Les subventions incluses dans la loi pour créer et sauvegarder les soi-disant «vrais emplois», seront inutiles pour les entreprises de croissance, ou excessivement coûteuses selon le comportement d'aubaine des entreprises en perte de vitesse.

En vérité, le contrat à durée indéterminée ne va cesser de régresser. Pour répondre aux besoins des entreprises et pour améliorer les garanties offertes aux salariés, c'est le contrat à durée déterminée, sur des durées longues pouvant par exemple aller jusqu'à 5 à 10 ans, un peu à l'instar des baux de location d'appartement et renouvelable par tacite reconduction, qui prendra le relais car il est le mieux adapté à l'insertion du capital humain. Le prix que l'entreprise paiera pour ce capital humain, en rémunération fixe, est l'équivalent de l'amortissement de ce capital sur la durée du contrat. Pour celui qui juge posséder des compétences certaines, précises et fraîches mais changeantes comme dans les nouvelles technologies, il doit les amortir vite. Il préférera, et l'entreprise aussi, un contrat court assorti d'une rémunération élevée. Il y en aura d'autres préférant un contrat long et une rémunération plus faible. L'avenir est à la liberté, à la maîtrise de la gestion personnelle de son temps, toute sa vie, à l'accumulation de son capital humain, à son renouvellement, à l'intermittence de l'activité.

Que deviennent alors les 35 heures? Seulement un étalon de mesure liant durée annuelle et rémunération minimale. Ouvrant, en deçà et au-delà de l'étalon, toutes les configurations possibles, fixées dans le cadre négocié d'un contrat à durée déterminée et pour le temps du contrat.

Au-delà de l'étalon annuel, viendra la

nécessité collective de définir une durée de «pleine activité» sur la vie, ouvrant droit à un revenu de retraite, toujours cumulable avec des revenus d'activité, sans qu'il y ait un âge limite. Certains ayant conduit leur vie active, en y insérant des plages de temps libre, pourront la poursuivre aussi longtemps qu'ils jugeront en avoir le goût et la force.

Une telle liberté ne va pas sans risques. Comment assurer sécurité et liberté? Par l'instauration du revenu d'existence inconditionnel, égal pour tous de la naissance à la mort, cumulable avec n'importe quel revenu d'activité.

Pourquoi appeler cela le «Participat»? Parce que comme Capital Humain, chaque homme est considéré comme un «actif» dans l'évaluation de l'entreprise, au même titre que les capitaux financiers ou matériels. Si sa rémunération fixe correspond à l'amortissement de son capital humain personnel, il concourt par sa participation à la valorisation de l'entreprise et reçoit pour cela une part des dividendes et une part des actions. Le débat sur les stock-options préfigure cet avenir.

Nécessité fait loi, tout finit par s'imposer et dans le «participat» chacun bénéficie :

1 - de son revenu d'existence inconditionnel, en faisant de l'individu, non un être soumis à la tutelle d'un autre, employeur, mais un participant à la communauté;

2 - d'une rémunération fixe, revenu d'activité, contractuellement négocié : soit comme avec le CDI d'aujourd'hui, un contrat sans durée garantie, résiliable à tout moment à la seule volonté de l'entreprise ou du salarié, soit de façon plus sécurisante, un contrat à durée déterminée, donc garantie et renouvelable, pour des conditions de durée de travail également choisies à la satisfaction des deux parties;

3 - de revenus variables selon les résultats de l'entreprise, provenant des dividendes et de l'accumulation d'actions.

Et l'historien de conclure : Pourquoi faut-il qu'en France les pouvoirs politiques et les élites qui les entourent, soient toujours en retard d'une révolution?

Yoland Bresson

## Nouvelles d'Espagne

Notre ami Ramiro Pinto Cañón président de l'ARENCI (Association pour le REvenu de Citoyenneté) met toute son énergie au service de nos idées communes et nous communique une série d'articles où, commentant la réalité espagnole du moment, il essaie de vaincre l'apathie de ses concitoyens comme nous essayons de le faire à notre niveau de ce côté des Pyrénées.

Les Espagnols connaissent encore les difficultés que la France a traversées dans les années 1980. Masquée un temps par les aides structurelles de l'Europe, l'adaptation industrielle entraîne la fermeture d'entreprises dans les villes de province sans qu'il y ait d'emplois industriels en vue pour redonner vie à la cité.

La technique y provoque les effets que nous connaissons bien, les emplois diminuent pendant que la production augmente.

Par rapport à ce que nous avons vécu, le décalage historique et les avancées européennes de ces dernières années changent l'environnement plutôt que le fond de la question. Il est bien difficile de dire si l'Espagne a de la chance de connaître ces adaptations avec 20 ans de retard sur nous. D'un côté, une nouvelle croissance emporte l'économie mondiale, de l'autre la création de la monnaie unique interdit désormais à l'Espagne comme à tous les pays ayant uni leurs monnaies de recourir à l'adoucissement provisoire de la dévaluation. De plus, la Communauté Euro-

péenne est devenue plus stricte qu'autrefois surveillant de façon plus sévère les aides aux entreprises en difficulté.

Pinto Cañón a bien raison d'avertir ses concitoyens que désormais, seule, une politique sociale généreuse peut aider ceux que la malchance place dans les entreprises condamnées par la spécialisation internationale. L'argent qu'on leur donnera freine peut-être la remontée des profits et des créations d'emplois ailleurs, mais pourquoi faut-il que les salariés de ces industries soient les seuls à faire les frais de la restructuration ? Ces personnes ne retrouveront pas de travail pour la plupart et les prestations sociales espagnoles ne sont pas au niveau de cette crise majeure. Le Revenu de Citoyenneté, qu'il conçoit comme un revenu minimum, aurait là-bas les qualités que nous lui trouvons ici. Il créerait une solidarité entre tous ceux qui ne peuvent être présents sur le marché du travail (chômeurs, femmes au foyer, étudiants...) et ceux qui sont au cœur de la vie active.

La différence, frappante pour un français, est que toute cette action est destinée à se passer dans chaque province, j'amsi on ne parle de

la capitale. En Espagne, dit Pinto Cañón "plus personne ne parle de patrie". Peut-être est-ce un moment de la sensibilité espagnole, mais comment faire lorsque les difficultés s'accumulent dans une région ? En tous cas, il est curieux de voir cet espoir de soutien dans la construction européenne. Les citoyens des nations signataires du Traité de Rome n'osent pas y croire autant.

La réalité est que l'Union monétaire nous protège un peu de l'extérieur, crée à l'intérieur une concurrence au niveau des nations et non plus seulement des entreprises et en même temps unifie les réactions et les façons de penser à un point que seule la lecture d'articles comme ceux dont nous traitons ici peut donner idée. Cette unification née des règles communes appellera un jour ou l'autre des réponses semblables et on verra que le Revenu d'Existence quel que soit l'origine nationale, régionale ou européenne de son financement est bien la réponse adaptée à une société dont les problèmes sociaux ne doivent pas être traités un par un, mais globalement.

Pierre Lavagne

## L'Europe citoyenne en route

### "L'Europe est vraiment à un tournant de son histoire

*Dans cet article, paru le 25 avril dans la Croix, Serge Dumartin nous rappelle les enjeux de l'élaboration de la Charte des Droits fondamentaux de l'Union Européenne.*

La présidence française de l'Union européenne (UE) pour 6 mois au 1er juillet, prochain pourrait s'achever en fanfare lors du Sommet de Nice en décembre, par la signature de la Charte des Droits fondamentaux de l'U.E. L'Europe des 15 voit enfin loin, et il en est plus que temps

Le Sommet de Cologne en juin dernier a en effet prévu qu'une telle charte devrait être adoptée avant la fin de l'an 2000, à l'occasion de la prochaine révision des institutions européennes rendue nécessaire dans la perspective d'un nouvel élargissement de l'UE. Elle constituerait la base de principes communs à

tous les peuples appelés à se rapprocher. Le Rapporteur du Comité Économique et Social, Madame Sigmund, autrichienne s'il vous plaît, écrit : "Le développement d'une identité européenne (exige) un outil qui donnera aux pays candidats une échelle de valeurs communes à tous les États membres". Ajoutons que les membres actuels de l'UE imposeront d'autant mieux ces valeurs essentielles aux pays candidats qu'ils les pratiqueront eux-mêmes d'abord.

Encore une charte ? Certes, la plupart des pays sont déjà liés plus ou moins (!) par les Droits de l'homme, de l'ONU ou du Conseil de l'Europe, et par de multiples traités spécifiques.

Distinguons : Les droits de l'homme, universels et hors du temps, sont la loi. Les droits

fondamentaux "accomplissent" la loi pour une civilisation à une époque donnée. C'est pourquoi une "Convention" de 62 personnes élues ou désignées a été chargée de mettre de l'ordre dans ces obligations et de préparer cette charte, hélas trop tard pour permettre un débat en profondeur avec la société civile, qu'elle est censée représenter.

Elle a elle-même déjà inventorié une cinquantaine de "droits" - beaucoup trop -, faute aux ONG d'avoir eu le temps de se concerter pour faire monter du terrain des projets groupés.

Mais le Parlement européen et le Comité économique et social ont déjà fait savoir que ces droits fondamentaux, pour être respectés, doivent être contraignants c'est-à-dire justiciables devant les tribunaux et, intégrés aux traités. C'est là que la politique entre en jeu. Intégrer la Charte aux traités, c'est l'assurance d'une charte très pauvre, car le vote exige l'unanimité. Alors, un protocole annexé aux traités? Les signataires ne seraient pas tenus de le ratifier. Ou une simple déclaration concomitante aux traités, mais ouverte à révision? Cela lui assurerait un avenir au-delà de sa célébration solennelle à Nice. En France, on opterait plutôt pour cette Déclaration forte et évolutive.

En France, aucune concertation n'a été suscitée. Quelques grands mouvements commencent à s'émouvoir. Un organisme qui gagne à être connu, le CAF ECS (2), travaille sur la Charte depuis septembre 99, réunissant dans le cadre de la Fonda des responsables associatifs nationaux concernés chacun par un sujet, afin de dégager un texte ayant l'aval de tous. Il s'est concentré sur une dizaine de droits générant autant d'obligations pour les faire respecter, à la fois urgents à opposer aux excès grandissants de la dérégulation, nécessaires à la vie moderne, et aptes à donner à l'identité européenne son sens, sa marque et

son projet. Un "droit à l'accès aux droits" n'est pas la moindre de ses exigences.

Le 11 mars, 150 responsables, dont Guy Braibant et les parlementaires français siégeant à la Convention<sup>1</sup>, ont déjà testé ce catalogue. Lequel sera auditionné le 27 avril par la Convention elle-même avec les autres propositions avant d'être discuté dans les divers cénacles de l'UE, pour en ressortir, ou reporté ou dans quel état, lors du Sommet de Nice...

D'ici-là, une certaine impatience promet de s'emparer de la société civile devant l'immobilisme d'une Europe bloquée elle-même par la paralysie de ses institutions et son absence d'ambition. Les associations qui n'en finissent pas d'endiguer le flot montant de la pauvreté, de l'injustice et de la violence générée par le désespoir, voudraient alerter l'opinion et les pouvoirs publics.

Il ne s'agit plus d'être pour ou contre, de droite ou de gauche, fédéraliste ou souverainiste mais, à partir de l'Europe telle qu'elle est, de se mettre d'accord pour faire de cette Charte "une œuvre neuve et utile" selon les mots sobres de l'Abbé Grégoire, prophète de l'Europe déjà au 18ème siècle ... La France des Droits de l'homme, de l'Etat de droit, de la récente et novatrice loi sur l'exclusion, au surplus patronne de l'UE pour 6 mois, a tous les atouts pour réussir, mais elle a besoin qu'on l'en convainque. C'est le moment.

Serge Dumartin

- (1) Représentant du Chef de l'État et du Chef du gouvernement français à la Convention chargée de préparer la Charte des Droits Fondamentaux. -
- (2) "Carrefour pour une Europe civique et sociale". Il avait déjà publié en 98 "16 propositions pour refonder l'Europe".

Contact : Fonda, Anne David, 1-8 rue de Varenne, Paris 7ème - Tél. 01.45.49.06.58. Fax : 01.42.84.04.84. E mail : Fondawanadoo.fr

## Un temps pour tout ou du temps partout

*Dans cet article, le frère Sylvain, à partir d'une réflexion sur le temps, nous rappelle que le revenu d'existence est la reconnaissance de la valeur temps.*

Il y a un temps pour tout (*Eccl. ch 3*). Comme il est curieux que ce soit surtout cet aspect binaire qui ait retenu l'attention de celles ou ceux qui choisissent ce texte dans les grandes occasions comme si nous étions réellement enfermé dans l'impossible! C'est parfois tentant d'ailleurs et une certaine poésie de ce texte, comme celui sur la vieillesse (*chapitre XII*) nous fait oublier l'essentiel.

Pour moi, l'interrogation véritable commence après "un temps pour tout" : "je regarde le métier que Dieu donne aux hommes. Tout ce qu'Il fait convient à son heure, mais Il leur donne à considérer l'ensemble du temps sans que l'on puisse saisir ce que Dieu fait du début à la fin! (autre traduction : "a mis l'infinité du temps dans leur cœur" cf. Crampon).

Du temps à l'éternité il n'y a pas de relation possible hors cette question de l'ecclésiaste qui saisit déjà le mystère de la création comme tel. Quoi dire du temps sinon ce qui le remplit pour nous sans jamais rien indiquer de ce que Dieu fait quand il dit et qu'il crée. "du début à la fin". L'homme n'a pour se consoler que "le plaisir et le bien être durant sa vie."

Mai 68 et l'écoeurement de la consommation restait dans la même ligne mais il est retombé dans la consommation comme si rien d'autre ne pouvait combler ses désirs. Son désir essentiel reste frustré. Une méditation sur le temps est toujours tragique.

En économie politique, le temps est en train de prendre toute sa dimension, c'est-à-dire le facteur incontournable à la base de tout

échange humain et par là même capable d'une production indéfinie qui se butte à une création finie. Ceci oblige à un contrôle toujours en retard sur la nécessité et sur le "désir" insatiable de l'homme en route vers l'Absolu. Les systèmes se suivent sans vouloir prendre en compte l'une ou l'autre de ces réalités. Quelques-unes s'approchent du but parce qu'elles se contentent d'approcher donc de chercher une hypothèse qui prenne en compte ces réalités et leur laisse leur place.

C'est de ce côté que je vois le "Revenu d'existence" qui cherche à donner une reconnaissance monétaire à la valeur temps dans son aspect collectif et communautaire. Exprimé autrement il s'agit du calcul du minimum temps dit non productif mais déjà facteur de productivité. Nous sommes ici en recherche d'un moyen de donner une chance "temps" à tout le monde.

Ca peut paraître absurde mais le temps comme l'argent est récupéré par les mêmes, les maîtres de l'argent est récupéré par les mêmes, les maîtres de l'argent et comme le dit Y. Bresson non pas parce que "le temps c'est de l'argent" mais "l'argent c'est du temps", on pourrait dire du "temps congelé", du temps mis de côté. Il faut donc récupérer une partie de ce temps congelé avant qu'il ne reparte dans le système bancaire des maîtres et en distribuer une part à chaque personne à partir d'un calcul simple suivant la richesse de chaque pays. Il faut que chacun puisse entrer dans le jeu, ensuite les capacités de chacun joueront leur rôle et on pourra une fois cette porte ouverte trouver d'autres moyens, toujours provisoires, pour empêcher que le temps ne revienne se congeler chez les mêmes comme preuve évidente de leur besoin frustré d'absolu.

## ○○○ ○○○ **Les lecteurs nous écrivent** ○○○ ○○○

*Quelques réflexions de bon sens nous sont adressées par l'un de nos lecteurs.*

Contre le chômage, on a pas vraiment tout essayé. En particulier, les mamans qui désiraient rester à la maison pour être auprès de leurs enfants ne peuvent pas encore le faire, car elles y perdraient d'importantes ressources.

On pourrait sans doute affecter des allocations chômage à des mères désirant rester au foyer. D'autres trouveraient ainsi un travail.

Mais l'ambiance n'y est pas. Le préjugé courant, c'est que la femme doit travailler, pour gagner, son argent comme l'homme, même en faisant une double journée.

Le préjugé passera et l'on se demandera avec étonnement pourquoi, vers la fin du XX<sup>e</sup> siècle, les enfants étaient élevés par tout le monde, sauf leur mère...

○○○

Tous les économistes semblent d'accord :

La croissance est le moteur de l'économie, elle empêche le chômage, elle accroît le bien-être, elle augmente le pouvoir d'achat. Sainte Croissance, veillez sur nous!

Avec ma manie des chiffres, j'ai fait manœuvrer ma calculette et j'ai découvert qu'une croissance modérée de 3 % doublait l'ensemble de la production tous les 23 ans 1/2. Mettons que chaque citoyen de France ait cette année 500 kg de biens divers à consommer par an. Vers l'an 2015, il en aura une tonne, vers 2038, cela fera deux tonnes, vers

2062 quatre tonnes, ' vers. 2086 huit tonnes et autour de 2110, seize mille tonnes. Il étouffera!

Pour obtenir cette masse de biens, il faudra, bien sûr, des matières premières. La planète y, pourra-t-elle suffire, même en récupérant les objets usés?

Si mon raisonnement est bon, alors la théorie de la croissance indéfinie est mauvaise, et personne ne semble s'en douter.

○○○

Réflexions. J'ai roulé pas mal ces derniers jours. J'en ai vu, des camions et des voitures : rues et routes en sont pleines. On a pas du tout l'impression d'un pays mort. Ca remue partout. Ca ne pourrait guère remuer davantage.

Alors, "relancer l'activité", qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire?

En revanche, sur notre Terre, d'autres pays ont besoin de tout de routes, d'eau, de nourriture, de médicaments, de véhicules, etc.

Vraiment il n'y a pas moyen de mettre sur pied une économie mondiale qui répondrait à tous ces besoins et supprimerait le chômage?

Après 1945 - l'Europe occidentale était ruinée. En trente ans (les "trente glorieuses"), on l'a relevée, grâce à des plans genre Marshall.

Ce qui fut possible est-il impossible? Il doit bien y avoir des gens qui y pensent. Espérons qu'un jour ils s'attaqueront à celle tâche.

## **Quelques nouvelles du BIEN Basic Income European Network**

La lettre d'information devient bisannuelle et est réservée aux seuls adhérents du Réseau à jour de leurs cotisations.

Membre à vie : 100 euros, ou cotisation annuelle individuelle de 25 euros (200 FF), instituteurs 100 euros, à envoyer avec identité et coordonnées au secrétaire Ph. Van Parijjs, Chaire Hoover, 3 place Montesquieu, B 1348 Louvain La Neuve.

D'autre part des brèves "BIEN news flashes" seront envoyées par courrier électronique à quiconque en fera la demande en envoyant le message " suscribe BIEN " à bien@etes.ucl.ac.be.

- Le 8ème congrès du BIEN se tiendra à Berlin les 6 - 7 octobre 2000 au WZB. (Wissenschaftszentrum), principal centre européen de recherche en sciences sociales. Le

thème central du Congrès sera :

“Les Droits de la citoyenneté économique pour le XXI<sup>e</sup> siècle” avec 4 sous-thèmes débattus en ateliers :

- ✕ 1 Légitimer le travail non marchand.
- ✕ 2 Flexibilité du travail et sécurité de revenu.
- ✕ 3 Citoyenneté, responsabilité et paternalisme.
- ✕ 4 Revenu de Base et cohésion sociale dans une Europe intégrée.

Les personnes désirant présenter une communication dans un de ces ateliers doivent en envoyer le titre et un résumé au plus tôt à l'organisateur du congrès :

Prof. Claus Offe, Humboldt Universität, Unter den Linden 6-D-10099 Berlin, tel. : + 49 30 20 93 42 70, fax : + 49 30 20 93 42 71, bien@rz.hu-berlin.de

✓ Autres Manifestations autour de la proposition d'un revenu de base.

La 12<sup>e</sup> conférence annuelle de la société internationale pour l'Avancement des sciences socio-économiques (SASE) se tiendra les 7-10 juillet 2000 à la “London School of Economics” sur le thème “Citoyenneté et Exclusion”, ce qui donnera certainement lieu à débat sur le revenu de base inconditionnel.

À noter deux rencontres organisées fin 99 à Paris :

● l'une par le Centre International Mendès-France avec la participation d'Alain Caillé, Directeur de la revue MAUSS et Roger Godino, ancien conseiller économique de M. Rocard, sur le thème “l'impôt négatif et l'allocation universelle ”

● l'autre par le Club Res Publicae Pluriels sur le thème “**travail choisi, droit au revenu temps libéré**” avec la participation de Y. Bresson, Robert Castel, R. Godino, Ph. Van Parijs.

✓ Nouvelles publications : toujours abondantes, et cependant le plus souvent les mêmes arguments en faveur ou contre le revenu de base inconditionnel. Arguments qui se démarquent rarement du mode de pensée actuelle pour entrouvrir les portes d'un nouvel univers socio-économique basé sur la reconnaissance universelle de la valeur de chaque être humain.

La lettre du BIEN a le grand mérite d'en faire le tour, sans se lasser, et chacun est appelé à lui signaler toute publication ou événements en relation avec le sujet.

✓ À signaler particulièrement :

- “L'allocation universelle, Fondements et enjeux ” par F. Aubry 1999, revue de la question par la Confédération des Syndicats Nationaux du Québec (Montréal, 82 p., ISBN 2-89501-015-3)

- “Créature monétaire, loi, sécurité de base et diminution du rôle de l'État, dans une vue modernisée de la monnaie.” par J. Huber, 452 p. en allemand, Berlin Duncker Humblot.

L'auteur, professeur à l'université Martin Luther à Halle, propose de lancer le revenu de base à 3 500 F/mois puis de le diminuer au fur et à mesure de l'augmentation des revenus d'activité. Le financement assuré par création monétaire fonction de la croissance économique suit le même principe que celui proposé par Y. Bresson.

Philippe Riché



○○○

## **Contribution à l'élaboration d'une charte des droits fondamentaux**

Le 11 mars, lors du colloque organisé par la FONDA, Jacques Berthillier a présenté le texte proposé par l'AIRE sur le Droit à un Revenu Inconditionnel (voir précédente lettre de liaison), devant les représentants des membres et sympathisants des associations participant aux travaux du CAFECES. Alors que ce texte rencontrait l'adhésion d'une large partie de l'auditoire, il fut combattu en fin de séance avec beaucoup de véhémence par le rapporteur qui, en l'occurrence, est sorti de son rôle. Il nous fut donc imposé de suppri-

mer du texte toutes les modalités d'application proposées et de remplacer le titre de revenu inconditionnel par celui beaucoup plus neutre de "droit à des moyens d'existence digne". Notre projet en est donc sorti très affaibli. Cet échec, toutefois, n'est que partiel car ce colloque nous a permis d'exposer nos thèses devant un auditoire nouveau. S'il est normal que notre proposition novatrice heurte la sensibilité de certains, à terme, elle finira bien par s'imposer.

## **Assemblée Générale de l'AIRE - le 2 février 2000**

### **Rapport d'activité**

Parmi les activités les plus marquantes au cours de l'année 1999, citons :

✓ À l'occasion des élections européennes, la prise en compte de notre projet par certaines personnalités.

✓ Nos contacts avec les principaux partis politiques.

✓ De nombreuses conférences, notamment aux journées du CAFECES, devant les anciens de Sciences-Po, auprès des amis du Monde Diplomatique, devant le Comité Chrétien de Solidarité, envers les chômeurs.

✓ Notre contribution à l'élaboration de la charte des droits fondamentaux, au sein du C.A.F.E.C.S.

✓ La parution des ouvrages d'Emmanuelle Heidsieck et de Marcel Ruby dans lesquels Yoland Bresson a rédigé les chapitres portant sur le revenu d'existence.

✓ Plusieurs articles de presse nous concernant, en particulier dans le Monde et le Monde Diplomatique.

✓ Des interviews à la radio, notamment à l'émission "Rue des Entrepreneurs" de France Inter.

✓ Nos travaux sur la mise en forme de l'arborescence du revenu d'existence et sur les modalités fiscales favorables au financement du revenu d'existence.

## **Appel aux lecteurs**

Il est demandé à tous nos adhérents et à nos lecteurs de contribuer à l'élaboration de notre argumentaire. Ainsi, il apparaît particulièrement important de préciser tout ce que le revenu d'existence peut apporter et générer comme changements dans les situations suivantes :

✓ à un jeune ménage de deux enfants,

✓ à un ménage monoparental,

✓ à un jeune sans qualification de 18 à 25 ans,

✓ à un jeune à l'entrée dans la vie active,

✓ à l'entreprise, pour sa compétitivité,

✓ à l'entreprise et aux salariés, pour faciliter la réduction de la durée du travail,

✓ à la collectivité, au bénéfice de la croissance et de l'emploi,

✓ à la collectivité, dans l'optique de la solidarité et du vivre ensemble.

On trouvera ci-après, à titre d'exemple, la contribution de l'un de nos adhérents, Alain Chiroutre.



## **Nouvelles de l'association**